

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

URBANISME

30 / 21_227 - PÉLISSIER – CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Danielle PATUREY, Esméralda LAPEYRE

30 / 21_227 - PÉLISSIER – CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

référence(s) :

Commission attractivité du 2 novembre 2021

Service pilote : Action foncière et autorisations d'urbanisme

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Domaine public

Patrimoine végétal et environnement

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre des aménagements envisagés dans le secteur de Pélissier et des abords de la centrale photovoltaïque récemment mise en service sur les terrains de la Ville d'Albi, la Commune a procédé à des découpages parcellaires desquels ont été extraits le parking et une bande de terrain destinée à des déplacements doux et ouverts au public.

L'emprise relevant du domaine public, avenue de Pélissier vers la rue de Gaillaguès est cadastrée section ER n° 16 pour une contenance de 4 148 m².

Il conviendra de demander au service du cadastre de procéder à la régularisation en enlevant le numéro cadastral de ladite parcelle.

Il est proposé d'approuver le classement dans le domaine public communal de la parcelle citée ci-dessus, d'autoriser madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et, notamment à signer tout acte y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le classement dans le domaine public communal de la parcelle concernée par cet aménagement et cadastrée section ER n° 16 pour une contenance de 4 148 m², correspondant au prolongement de l'ancienne centrale thermique et, longeant l'avenue de Pélissier vers la rue de Gaillaguès.


AUTORISE

Madame le maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à ces classements de parcelles et notamment à signer tout acte y afférent.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 081-218100048-20211115-21_227-DE



Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.